



MAIRIE

DE

SAINT-CYPRIEN

DORDOGNE

DOCUMENTS À FOURNIR **POUR DOSSIER INSCRIPTION**

(Tout dossier incomplet ne sera pas comptabilisé)

- 4 Photographies (HD de préférence) de vos œuvres (ou de celles des artistes représentés par la galerie), les plus représentatives de votre travail artistique ainsi que leur poids, supports, dimensions, volume au sol...
- Les œuvres constituées de supports distincts formant un ensemble cohérent, tels que les diptyques ou triptyques, sont autorisées.
- Les œuvres doivent être finies et abouties au moment de la candidature de l'artiste.
- Aucune œuvre au stade de projet ne sera acceptée.
- Les œuvres peuvent être des créations individuelles ou collectives.
- Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), une photographie de chaque œuvre réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble et un détail de l'œuvre.
- Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi
- Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, deux photographies de chaque œuvre réalisée présentant celle-ci sous des angles différents.
- Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi
- Les titres, matériaux, dimensions (modalités d'installation particulière de chaque œuvre s'il y en a), et l'année de création de chaque œuvre
- C.V de votre démarche et votre parcours artistique (inspiration, techniques, expositions, prix...), Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport, Justificatif d'assurance Responsabilité Civile à jour

Dossier complet à envoyer par email à compta@saintcyprien24.fr

INFORMATIONS SUR LES STANDS

1 Stand 3 x 3
1 Table 2 chaises

LIEU D'EXPOSITION : en extérieur

Rue Gambetta
24220 SAINT CYPRIEN

DETAILS DES CONDITIONS D'EXPOSITION POUR LES EXPOSANTS / REGLEMENT

Chaque exposant s'engage à être assuré par une responsabilité civile à jour, qu'il fournira à l'organisateur lors de sa demande d'inscription. il devra également assurer ses œuvres exposées

Chaque exposant sera responsable de la prise en charge de ses œuvres (transport, emballage, déballage, accrochage, montage et dépose) durant toute l'exposition (avant/pendant/après).

Chaque exposant est libre de fixer ses propres prix de vente et aucune commission ne sera retenue sur les ventes réalisées dans le cadre de l'exposition.

Chaque artiste fournira à la Mairie la liste des œuvres vendues en vue de la mise en place d' un inventaire de l'ensemble des œuvres présentes et vendues.

SELECTION DES ŒUVRES

L'exposition se fait par appel à candidature puis sélection par un comité de sélection. .

Le comité sélectionne les œuvres en fonction de leur qualité artistique, de la cohérence des œuvres entre elles et des contraintes spatiales et techniques des lieux d'exposition.

La décision du comité est sans appel et la sélection n'est pas motivée auprès des artistes dont aucune œuvre n'aurait été retenue.

DATE DE REMISE DES DOSSIERS

La date limite de candidature est fixée au mercredi 30 avril 2025.

Toute candidature adressée après cette date ne pourra être retenue.

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante :
compta@saintcyprien24.fr

Les dossiers trop volumineux pour un envoi par mail simple peuvent être transmis via WeTransfer ou toute autre plateforme de transfert de fichiers volumineux.

CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Date limite de remise des dossiers de candidatures :

✚ **Mercredi 30 avril 2025**

Date d'annonce de la sélection aux candidats :

✚ **Mai 2025** (date non encore fixée)

Date d'installation des œuvres :

✚ **Vendredi 20 juin de 7h – 10h**

Dates d'ouvertures de l'exposition au public :

✚ **Vendredi 20 juin 10h - 18h**

Démontage le :

✚ **Vendredi 20 juin de 18h à 19h**

Date d'installation des œuvres :

✚ **Samedi 21 juin de 7h- 10h**

Dates d'ouvertures de l'exposition au public :

✚ **Samedi 21 juin de 10h à 18h**

Démontage le :

✚ **Samedi 21 juin de 18h à 19h**

MODALITES DE L'EXPOSITION

Les œuvres sélectionnées sont installées par les artistes dans la rue Gambetta.

Dans le cas d'une œuvre destinée à être suspendue sur un mur ou depuis un plafond, le poids de celle-ci devra être raisonnable afin de permettre une installation facile et de ne pas risquer d'endommager les lieux d'exposition.

RENSEIGNEMENTS

POLE CULTURE

Je reconnais par la présente avoir pris connaissance du règlement général et m'engage à me conformer aux conditions éditées.

Je déclare être seul responsable de mes œuvres et je renonce à tout recours contre l'organisateur, ses assureurs en cas de pertes, vols ou dommages qui pourraient survenir à des marchandises et à des matériels exposés ou sur moi-même ou sur autrui.

Je prends note que l'organisateur n'assure pas les œuvres exposées.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire en dommages et intérêts. Je m'engage à respecter ledit règlement sans restriction ni réserve

Toute candidature non signée et non datée ne sera pas prise en compte

Fait à

Le / /

Signature / cachet commercial

Ecrire "Lu et approuvé, bon pour accord"